

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Économie – Tourisme – Commerce

Développement Économique, Économie Sociale et Solidaire, Agriculture, Emploi, Insertion, Commerce, Artisanat, Tourisme, International, Zones d'Activités Économiques (ZAE), Très Haut Débit

VICE-PRÉSIDENTES : Solange Creignou et Nathalie Bernard

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS : Ghislain Guengant et David Guyomar

ÉQUIPEMENTS : rail route, aéroport, auberge de jeunesse, espace aquatique communautaire, halle Jézéquel.

Aménagement – Habitat – Mobilités – Mer et Littoral

Aménagement de l'Espace, PLUih, ADS (autorisation droit des sols), Urbanisme, Foncier, Habitat, Gens du voyage, Mer et Littoral, Mobilités.

VICE-PRÉSIDENTS : Christophe Micheau et Roger Héré

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS : Marc Rousic et Stéphane Lozdowski

ÉQUIPEMENT : Pôle d'Échanges Multimodal Morlaix

Culture – Quartier de la Manufacture

Projet Culturel Communautaire, relations avec le Monde Associatif Culturel, Relations avec les Associations et Collectivités gestionnaires d'équipements culturels et artistiques, Langue Bretonne, Petit Patrimoine, Quartier de la Manufacture et Espace des Sciences.

VICE-PRÉSIDENT : Julien Kerguillec

CONSEILLER DÉLÉGUÉ : Claude Poder

Cohésion Sociale – Jeunesse – Liens inter-générationnels

Cohésion Sociale, Petite Enfance, Jeunesse, Sport, Santé (suivi du Contrat Local de Santé), Relations avec les partenaires (Conseil Départemental, CCAS, CAF...)

VICE-PRÉSIDENTE : Anne Catherine Lucas

CONSEILLÈRES DÉLÉGUÉES : Brigitte Mel et Maryse Tocquer

ÉQUIPEMENTS : Centre multiservices et Cyberbase

Transition écologique et énergétique

Transition Écologique et Énergétique, Collecte et Valorisation des Déchets, Plan Climat Air-Énergie Territorial

VICE-PRÉSIDENT : François Hamon

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE : Nathalie Barnet

Eau et Biodiversité

Grand et Petit Cycle de l'eau, Eau (production, distribution, assainissement), Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Eaux Pluviales Urbaines, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi), Natura 2000 Douron et Baie de Morlaix, Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

VICE-PRÉSIDENT : Guy Pennec

CONSEILLER DÉLÉGUÉ : Sébastien Marie

Ressources

Finances, Achats, Commande publique, Commission d'Appel d'Offres, Personnel, Mutualisation, Patrimoine Immobilier Communautaire, Travaux, Affaires Générales, Affaires Juridiques, Moyens Généraux, Assemblées, Systèmes d'Information, Enseignement Supérieur

VICE-PRÉSIDENTS : François Giroto, Catherine Tréanton et Alban Le Roux

CONSEILLER DÉLÉGUÉ : Pierre Le Goff

Comment vos élus travaillent et décident au sein de la communauté d'agglomération?

1. LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont composées d'élus membres du conseil de communauté, ainsi que de conseillers municipaux auxquels elles ont été ouvertes depuis la loi de la réforme des collectivités territoriales de 2010. Cette composition permet aux élus communaux qui ne sont pas élus communautaires d'être acteurs et relais des travaux en cours au sein de Morlaix Communauté dans chacune des 26 communes membres. C'est ainsi l'assurance du lien très fort et permanent entre les habitants, les communes et la communauté. Les commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les projets de décisions à soumettre aux instances délibératives.



TOUS
LES
MOIS



2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du président, des 11 vice-présidents, des 10 conseillers délégués, d'un conseiller spécial et des 13 maires n'ayant pas de délégations. Le bureau examine les affaires qui lui sont soumises par les commissions et formule des avis. Sur un même dossier, le bureau peut aussi solliciter une ou plusieurs commissions pour approfondir un dossier ou solliciter une réflexion sur un projet entrant dans le champs des compétences de l'intercommunalité. Le bureau a également une fonction délibérative et administre ainsi les questions pour lesquelles le conseil lui a donné délégation.



1 FOIS
PAR
MOIS

3. LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le conseil de communauté est composé de 51 conseillers communautaires, issus de chacune des 26 communes membres de Morlaix Communauté. Le nombre de conseillers par commune est fonction de la population de chacune. Le conseil de communauté administre la communauté d'agglomération par ses délibérations. Il peut déléguer au président et au bureau communautaire certaines de ses attributions. Lors de chaque séance de conseil, le président informe l'assemblée des décisions prises par délégation. Comme pour un conseil municipal, les séances du Conseil de Communauté sont ouvertes au public.



6 À 7
FOIS
PAR AN



Vos élus à MORLAIX COMMUNAUTÉ

« Se retrouver, c'est essentiel ! »

Au cœur d'une Bretagne préservée, à 1 h 30 de Rennes, 3 heures de Paris en TGV, à 35 minutes de la métropole de Brest, de son aéroport international, et 25 minutes du port de Roscoff, plateforme du trafic transmanche, Morlaix Communauté se situe sur un arc littoral d'une beauté à couper le souffle. Entre mer, montagne et campagne, son accessibilité, l'accueil chaleureux de ses habitants, son dynamisme entrepreneurial et son bouillonnement culturel en font un véritable choix de vie.

Habitat, mobilités, développement économique et touristique, culture et patrimoine, cohésion sociale, environnement et cadre de vie, aménagement de l'espace, infrastructures et équipements communautaires, enseignement supérieur, eau et assainissement, mer et littoral : ce sont là les domaines de compétences où Morlaix Communauté mène des actions d'intérêt public.

Décidées par les 51 élus des 26 communes membres qui composent la communauté d'agglomération, nos actions facilitent votre vie quotidienne dans beaucoup de domaines.

Ensemble, on est plus forts pour agir ! Il en va de notre cohésion sociale et de notre bien vivre ensemble, c'est notre mission essentielle !

Jean-Paul Vermot
président de Morlaix Communauté

Quelles sont les compétences de Morlaix Communauté ?

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique, touristique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

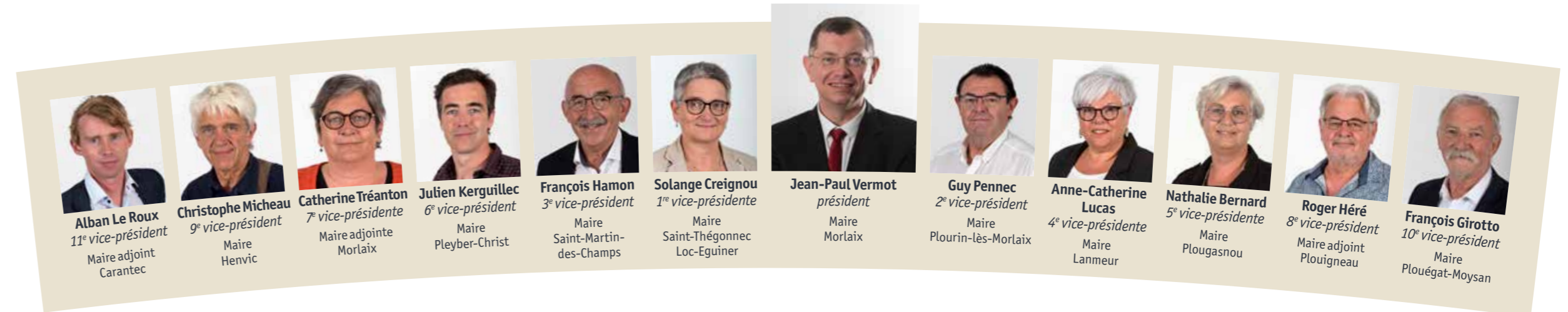
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Enseignement supérieur
- Déploiement de réseaux et services locaux de communications électroniques
- Création, financement, gestion ou participation à la gestion d'abattoirs
- Valorisation de la vocation maritime du territoire
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Distribution publique de chaleur
- Politique culturelle et patrimoniale
- Politique sportive
- Gestion de la fourrière animale
- Prise en charge des contingents départementaux et des participations syndicales
- Coopération décentralisée
- Gestion du grand cycle de l'eau

Vos élus

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENT-E-S



LES CONSEILLER-E-S DÉLÉGUÉ-E-S



LES CONSEILLER-E-S COMMUNAUTAIRES

